

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT EPARGNE ACTIONS**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2018 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif est de **76,87%**, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **4,44%**, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 25 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN AU 31/12/2018

DESIGNATION	NOTE	31/12/2018	31/12/2017	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	58 657 705,467	33 411 803,702
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		47 181 098,887	26 959 285,466
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		11 476 606,580	6 452 518,236
AC2	DISPONIBILITES	AC2	2 467 853,539	1 987 790,965
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	256 032,084	131 036,921
TOTAL ACTIF			61 381 591,090	35 530 631,588
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	72 643,231	17 285,249
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	1 975 850,405	860 937,040
TOTAL PASSIF		PA	2 048 493,636	878 222,289
ACTIF NET			59 333 097,454	34 652 409,299
CP1	CAPITAL	CP1	58 342 458,327	33 728 426,827
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	990 639,127	923 982,472
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		226,988	66,962
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		860 599,093	657 573,886
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		129 813,046	266 341,624
ACTIF NET			59 333 097,454	34 652 409,299
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			61 381 591,090	35 530 631,588

ETATS DE RESULTAT AU 31/12/2018

DESIGNATION	Note	31/12/2018	31/12/2017
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 702 715,284	821 441,004
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		1 263 809,550	643 323,550
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		438 905,734	178 117,454
REVENUS DES PLACEMENTS		1 702 715,284	821 441,004
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-774 865,271	-132 382,253
REVENU NET DES PLACEMENTS		927 850,013	689 058,751
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-67 250,920	-31 484,865
RESULTAT D'EXPLOITATION		860 599,093	657 573,886
PR3 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		129 813,046	266 341,624
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		990 412,139	923 915,510
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-129 813,046	-266 341,624
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		566 395,891	2 559 753,811
PR4-C +/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		882 770,589	317 283,353
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-101 984,519	-52 390,904
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 207 781,054	3 482 220,146

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2018

DESIGNATION		31/12/2018	31/12/2017
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 207 781,054	3 482 220,146
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	860 599,093	657 573,886
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	566 395,891	2 559 753,811
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	882 770,589	317 283,353
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-101 984,519	-52 390,904
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-1 096 814,502	-566 036,250
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	23 569 721,603	17 252 505,041
	SOUSCRIPTIONS	43 405 755,086	31 308 714,208
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	25 756 000,000	21 366 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	17 010 917,331	9 130 185,353
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	344 816,734	320 671,667
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	294 021,021	491 857,188
	RACHATS	-19 836 033,483	-14 056 209,167
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-11 623 200,000	-9 568 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-7 876 867,792	-4 084 553,290
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-171 757,716	-178 140,313
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-164 207,975	-225 515,564
	VARIATION DE L'ACTIF NET	24 680 688,155	20 168 688,937
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	34 652 409,299	14 483 720,362
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	59 333 097,454	34 652 409,299
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	221 333	103 353
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	362 661	221 333
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	156,562	140,138
B-	FIN DE L'EXERCICE	163,604	156,562
AN6	TAUX DE RENDEMENT	7,16%	14,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2018 AU 31.12.2018

PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie mixte particulièrement dédié aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 04 Juillet 2006.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

2.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2018</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Droits rattachés		43,601,069.450	47,181,098.887	79.52
ADWYA	245,200	1,328,073.802	1,167,887.600	1.97
ARTES	89,750	625,808.007	560,040.000	0.94
ATTIJ BANK	96,705	3,529,231.837	4,138,683.885	6.98
BH	96,179	1,911,352.337	1,224,743.386	2.06
BIAT	35,999	4,119,076.684	4,298,856.584	7.25
CITY CARS	50,500	626,173.126	573,276.000	0.97
DELICE HOLDING	167,600	2,733,390.911	2,395,506.800	4.04
ENNAKL	46,500	566,207.817	564,975.000	0.95
EURO-CYCLES	63,000	1,698,898.827	1,175,013.000	1.98
I.C.F	5,200	810,549.000	920,181.600	1.55
MAGASIN GENERAL	30,000	989,167.146	1,155,000.000	1.95
MONOPRIX	188,306	2,048,365.434	1,441,105.818	2.43
ONE TECH HOLDING	180,640	2,340,225.388	2,888,433.600	4.87
PGH	235,500	2,270,421.128	2,922,555.000	4.93
S.A.H TUNISIE	286,747	3,348,673.729	3,274,650.740	5.52
S.A.M	68,300	265,460.300	283,103.500	0.48
SFBT	169,206	2,866,930.384	3,986,493.360	6.72
SOTRAPIL	126,218	1,603,931.739	2,117,811.822	3.57
SOTUVER	412,000	2,398,825.486	3,628,484.000	6.12
TELNET HOLDING	154,200	1,322,936.062	1,481,862.000	2.50
TPR	741,095	2,781,872.348	3,546,139.575	5.98
UIB	101,500	2,414,877.788	2,401,185.500	4.05
UNIMED	124,547	1,000,620.170	1,035,110.117	1.74
Emprunts d'État (BTA)		10,979,669.549	11,476,606.580	19.34
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	22	22,733.549	23,515.905	0.04
BTA 5.50% 02/2020	415	406,350.000	422,508.849	0.71
BTA 6% JUIN 2021	1,600	1,570,020.000	1,612,312.603	2.72
BTA 6% JANVIER 2024	600	558,360.000	586,292.055	0.99
BTA 6% AVRIL 2024	430	413,913.000	428,954.753	0.72
BTA 6,3% MARS 2026	7,194	6,375,506.000	6,668,548.170	11.24
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	230	221,513.000	223,958.436	0.38
BTA 6.6% MARS 2027	770	726,033.000	756,998.392	1.28
BTA 6.7% AVRIL 2028	730	685,241.000	713,434.599	1.20
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			40,082.819	0.07
Total portefeuille titres		54,580,738.999	58,657,705.467	98.86

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2018 à 40,082.819 DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2017.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2017	30,134,205.650	223,881.687	3,053,716.365	33,411,803.702	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	31,964,152.740			31,964,152.740	
Emprunt d'Etat (BTA)	56,441,853.300			56,441,853.300	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-			-	872,213.789
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	12,268,652.391			12,268,652.391	
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	-			-	10,556.800
	51,690,820.300			51,690,820.300	
	0.000			0.000	
* Variation des plus ou moins-values latentes			566,395.891	566,395.891	
* Variations des intérêts courus		232,972.525		232,972.525	
Solde au 31 décembre 2018	54,580,738.999	456,854.212	3,620,112.256	58,657,705.467	882,770.589

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1,702,715.284 Dinars** au 31.12.2018, contre **821,441.004 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
Revenus des actions	1,263,809.550	643,323.550
<input type="checkbox"/> Dividendes	1,263,809.550	643,323.550
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	438,905.734	178,117.454
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	66,826.100	120,403.420
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	372,079.634	57,714.034
TOTAL	1,702,715.284	821,441.004

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **2,467,853.539 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2018, à **256,032.084 Dinars**, contre **131,036.921** Dinars au 31.12.2017 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2018	31.12.2017
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	61,217.148	19,680.544
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	194,814.936	111,356.377
Total	256,032.084	131,036.921

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **2,048,493.636 Dinars** contre **878,222.289 Dinars** au 31.12.2017 et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	72,643.231	17,285.249
PA 2	Autres créditeurs divers	1,975,850.405	860,937.040
TOTAL		2,048,493.636	878,222.289

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2018 à **72,643.231 Dinars** contre **17,285.249 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
Gestionnaire	67,055.288	8,642.625
Dépositaire	5,587.943	2,880.875
Distributeurs	0.000	5,761.749
Total	72,643.231	17,285.249

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2018, à **1,975,850.405 Dinars** contre **860,937.040 dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
État, impôts et taxes	10,173.189	1,918.147
Redevance CMF	4,695.748	2,649.765
Sommes à régler /Achats titres	1,944,432.244	847,220.268
Honoraires CAC	15,840.230	9,148.860
Autres créditeurs divers	708.994	0.000
Total	1,975,850.405	860,937.040

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2018, à **774,865.271 Dinars**, contre **132,382.253 Dinars** au 31.12.2017, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2018	31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	715,260.236	66,184.086
Rémunération du dépositaire	59,605.035	22,066.058
Rémunération des distributeurs	0.000	44,132.109
Total	774,865.271	132,382.253

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2018 à **67,250.920 Dinars**, contre **31,484.865 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2018	31.12.2017
Redevance CMF	50,088.256	22,123.971
Rémunération CAC	16,051.970	9,360.800
Frais Divers Bancaires	0.000	0.094
Charges Diverses	1,110.694	0.000
Total	67,250.920	31,484.865

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2018, se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 22,133,300.000 Dinars	: 10,335,300.000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 221.333	: 103.353
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	: 110	: 133
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 25,756,000.000 Dinars	: 21,366,000.000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 257.560	: 213.660
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 11,623,200.000 Dinars	: 9,568,000.000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	: 116.232	: 95.680
<u>Capital au 31/12</u>	: 58,342,458.327 Dinars	: 33,728,426.827 Dinars
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	: 36,266,100.000 Dinars	: 22,133,300.000 Dinars
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (*)	: 22,076,358.327 Dinars	: 11,595,126.827 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	: 362.661	: 221.333
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	: 99	: 110

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **22,076,358.327 Dinars** au 31.12.2018, contre **11,595,126.827 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11,595,126.827	3,724,848.504
1- Résultat non distribuable de l'exercice	1,347,181.961	2,824,646.260
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	566,395.891	2,559,753.811
□ +/- values réalisées sur cession de titres.	882,770.589	317,283.353
□ Frais de négociation de titres	-101,984.519	-52,390.904
2- Régularisation des sommes non distribuables	9,134,049.539	5,045,632.063
□ Aux émissions	17,010,917.331	9,130,185.353
□ Aux rachats	-7,876,867.792	-4,084,553.290
Sommes non distribuables	22,076,358.327	11,595,126.827

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Résultat distribuable de l'exercice	860,599.093	657,573.886
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	129,813.046	266,341.624
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	226.988	66.962
Sommes Distribuables	990,639.127	923,982.472

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par part

	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
☐ Revenus des placements	4.695	3.711	2.299	4.866	2.388
☐ Charges de gestion des placements	-2.137	-0.598	-0.394	-0.784	-0.465
☐ Revenu net des placements	2.558	3.113	1.905	4.083	1.923
☐ Autres charges d'exploitation	-0.185	-0.142	-0.113	-0.345	-0.296
☐ Résultat d'exploitation	2.373	2.971	1.792	3.737	1.627
☐ Régularisation du résultat d'exploitation	0.358	1.203	2.306	-0.027	1.648
☐ Sommes distribuables de l'exercice	2.731	4.174	4.098	3.711	3.275
☐ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.358	-1.203	-2.306	0.027	-1.648
☐ Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	1.562	11.565	5.618	-13.144	12.013
☐ Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2.434	1.434	-1.273	0.796	0.820
☐ Frais de négociation de titres	-0.281	-0.237	-0.189	-0.221	-0.221
☐ Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	3.715	12.762	4.157	-12.57	12.612
Résultat net de l'exercice	6.088	15.733	5.949	-8.832	14.24
☐ Résultat non distribuable de l'exercice	3.715	12.762	4.157	-12.57	12.612
☐ Régularisation du résultat non distribuable	4.771	3.586	6.799	0.053	3.641
☐ Sommes non distribuables de l'exercice	8.486	16.348	10.956	-12.517	16.253
☐ Distribution des dividendes	4.174	4.098	3.711	3.275	3.779
Valeur Liquidative	163.604	156.562	140.138	128.795	140.876

4-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
☐ Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1.548%	0.606%	0.608%	0.603%	0.598%
☐ Autres charges d'exploitation/actif net moyen :	0.134%	0.144%	0.175%	0.266%	0.381%
☐ Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1.719%	3.008%	2.767%	2.875%(*)	2.096%(*)
☐ Actif net moyen	50,056,327.317	21,859,508.201	6,693,133.923	3,139,134.721	1,437,039.699

(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,20% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Etant précisé que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par le fonds.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 Avril 2016, modifiant ledit taux de **0,3% TTC à 1,20% HT** de l'actif net l'an.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

4.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

La commission de distribution payée par le fonds en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.